

# 2018

## MARCHÉ DES CRÉATEURS ARTISANAT D'ART ET CRÉATION D'ART

### Pièces à joindre obligatoirement :

- photos des créations
- pièce d'identité
- attestation d'assurance responsabilité civile
- le n° de SIRET ou l'inscription à la maison des artistes
- pour les créateurs en portage : n° de SIRET de l'association

*Le tarif en vigueur pour l'année 2018, est de 17,70 € (forfait pour 3 mètres linéaires)*

### DEMANDE DE RESERVATION DE PLACE

Nom, prénom .....

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

Articles présentés .....

### Type de matériel utilisé pour l'exposition de vos créations

La Ville demande à ce que les créateurs installent exclusivement des tonnelles ou parasols sans publicité ni inscription de dimension 3m x 3m maximum, de couleur beige ou écru.

Par dérogation, les créateurs déjà équipés de tonnelles ou de parasols peuvent les utiliser dans un premier temps sous réserve qu'ils ne comportent aucune publicité ni inscription.

- **Le marché est limité à 15 emplacements, attribués suivant la diversité des créations**
- **Le nombre d'exposants en bijoux est volontairement limité à 5 emplacements dans l'objectif de proposer un travail varié**
- **La Ville souhaite aider au développement des marques mode, déco et design sur ce marché.**
- **L'artisanat (maroquinerie, ceintures, utilitaires) n'est pas reconnu comme art créatif.**

Veillez sélectionner vos dates de participation, dernier samedi de chaque mois, pour l'année 2018:

**ATTENTION : IL N'Y A PAS DE GARANTIE DE PLACE**

27 janvier .....  24 février .....  31 mars

28 avril .....  26 mai .....  30 juin

28 juillet .....  25 août .....  29 septembre

27 octobre

A ..... le ..... 2018

Signature